



Syndicat des
Employé(e)s de la
Société Québécoise
des Infrastructures

COMMUNIQUÉ SPÉCIAL

Québec, le 6 novembre 2023

Comme il est stipulé dans nos statuts, après chaque élection de l'exécutif, il faut passer à l'élection des délégués. Alors, à compter d'aujourd'hui vous aurez à voter pour élire ou réélire votre représentant syndical.

Le processus d'élection est simple. Vous devez, entre vous, déterminer une date pour tenir une réunion de votre secteur de travail, afin de procéder à des mises en candidature. S'il y a seulement un candidat, il est élu par acclamation et s'il y a plus d'une candidature, la personne ayant obtenu le plus de votes est déclarée élue. La réunion doit se tenir pendant les pauses ou sur l'heure du dîner.

Le nom du candidat élu doit parvenir au bureau du syndicat par courriel à : info@sesqi.com.

Le délégué aura par la suite une formation de trois jours (aux frais du syndicat) donnée par le Syndicat canadien de la fonction publique afin de bien l'informer du rôle qu'il aura à tenir.

Il est primordial d'avoir des délégués dans vos milieux de travail, afin d'être le plus efficaces possible.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec nous.

Solidairement,

VOTRE EXÉCUTIF

Sylvain Beaulieu, président
Joé Bissonnette, vice-président Montréal
Daniel Canelo, vice-président Québec
Guy Godin, secrétaire-trésorier-archiviste
Marc Verreault, vice-président Québec